

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Descrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1. Etude préliminaire à un projet d'architecture intérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil et synthèse du besoin d'un maître d'ouvrage • Diagnostic de la demande du maître d'ouvrage • Définition d'un programme d'architecture d'intérieur 	<p>C1. Analyser la demande d'architecture intérieure d'un maître d'ouvrage, en identifiant le besoin, en recueillant, en organisant et en synthétisant les informations explicites et implicites, en anticipant les besoins liés aux situations de handicap, aux normes de durabilité et aux opportunités éco-responsables afin d'établir un programme adapté à la demande du projet d'architecture intérieure d'un maître d'ouvrage (MOA).</p>	<p>M1. Mise en situation professionnelle Sur la base d'une demande réelle ou fictive, le candidat élabore et présente à l'oral l'étude préliminaire et l'avant-projet sommaire d'un projet d'architecture intérieure.</p> <p>La présentation s'appuie sur les livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un programme d'architecture d'intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse de la demande du maître d'ouvrage • État des lieux du contexte du bâti • Diagnostic et préconisations - Dossier de recherche : esquisses, moodboards, maquettes de recherche - Avant-projet sommaire (APS) 	<p>CR1.1. La demande du maître d'ouvrage est synthétisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reformulation de la demande explicite - Reformulation des besoins spécifiques d'inclusion, notamment les situations de handicap - Reformulation des attentes implicites du maître d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> • Éléments factuels clarifiant et justifiant ces attentes • Prise en compte des besoins spécifiques liés au mode de vie - notamment le handicap • Prise en compte des contraintes professionnelles ou familiales. <p>CR1.2. Les contraintes ou opportunités sont identifiées : A minima : budgétaires, urbanistiques, environnementales, et énergétiques.</p>

C2. Réaliser un diagnostic de la demande, en le confrontant aux caractéristiques de l'environnement existant, en tenant compte de la réglementation en vigueur, et en identifiant les éventuels points de blocage et les services externes à mobiliser **afin de déterminer le périmètre du projet d'architecture intérieure.**

C3. Définir le programme d'un projet d'architecture d'intérieur en s'appuyant sur les éléments de diagnostic reprenant l'ensemble des éléments liés à la demande du maître d'ouvrage et les données de l'existant **afin de confirmer la faisabilité du projet.**

CR2.1. Les données techniques et contextuelles du bâtiment existant sont collectées :

- Données techniques : cotes, données réglementaires (cadastre, PLU...)
- Données contextuelles : contexte culturel et social du bâtiment, situation géographique.

CR2.2. L'analyse des données collectées identifie :

- Les obligations réglementaires
- Les obligations de mise aux normes
- Les intervenants extérieurs à mobiliser : services de l'Etat, les bureaux d'études, monuments historiques, architectes HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre).

CR2.3. La faisabilité du projet d'architecture intérieure est établie :

- Elle s'appuie sur les données techniques et contextuelles de l'analyse
- Des préconisations sont formulées, le cas échéant.

CR3. Le programme cadre le projet :

- Il reprend tous les éléments de contexte du projet : synthèse de la demande, données de l'existant préconisations, le cas échéant
- Il contient à minima, les éléments suivants :
 - le budget
 - les délais
 - les contraintes techniques
 - Les obligations réglementaires.

A2. Conception créative d'un programme d'architecture intérieur

- Réalisation d'une veille esthétique culturelle, sociétale et technique
- Réalisation des esquisses du projet
- Développement d'un avant-projet sommaire (APS)

C4. Réaliser une veille esthétique, culturelle, sociétale et technique en lien avec un projet d'architecture d'intérieur, en analysant les tendances émergentes en termes de design, d'innovation, de développement durable, d'inclusivité et de réglementation, **afin de développer un travail de recherche créative en adéquation avec le cadre réglementaire et technique.**

C5. Traduire sous forme d'esquisses des axes de création, en développant une démarche expérimentale et de recherche, en explorant des scénarios d'usage, en prenant en compte les contraintes du programme, en mobilisant les techniques de représentation adaptées, **afin de proposer au maître d'ouvrage un parti-pris architectural singulier.**

CR4.1.

Une veille documentaire est organisée :

- Les sources sont variées, vérifiées et cohérentes avec le projet.
- La veille couvre a minima :
 - Le cadre réglementaire (dont l'environnement) et technique du métier
 - Les évolutions et tendances technologiques et sociétales (dont l'inclusivité)
 - Une recherche ciblée de références artistiques et culturelles.

CR4.2.

Les références permettent l'émergence d'axes de création :

- L'analyse des tendances est méthodique et approfondie
- Des concepts architecturaux originaux émergent de l'analyse.

CR5.1.

A minima 2 axes de développement sont présentés et traduisent l'intention générale de chacun des axes de développement :

- Ils démontrent une démarche créative guidée par une problématique et une appropriation personnelle de la demande.
- La démarche créative s'appuie sur des moodboards et des esquisses.

CR5.2.

Les esquisses réalisées permettent de se projeter visuellement dans le projet :

- La proposition est fonctionnelle : zoning, prémaquettes, scénario d'usage rendent compte de l'organisation spatiale

			<p>du projet et prennent en compte les règles d'accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de représentation manuelles ou numériques sont maîtrisées <p>CR5.3. La présentation est structurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les axes de développement sont argumentés en cohérence avec l'étude préliminaire - La proposition est esthétique et valorise le projet : croquis, perspectives, rough, mise en page. <p><u>A l'oral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le discours est fluide - Les termes techniques sont mobilisés à bon escient.
	<p>C6. Développer un avant-projet sommaire (APS) en réalisant des représentations visuelles de nature artistique et technique, en prenant en compte la réglementation, en intégrant les enjeux croissants d'impact environnemental et d'inclusivité, et en évaluant les coûts globaux afin d'obtenir la validation de la phase de conception par le maître d'ouvrage.</p>		<p>CR6.1. L'avant-projet sommaire développé prend en compte les contraintes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme, esquisses présentés et axe retenu par le maître d'ouvrage - Réglementation et normes : notamment en matière énergétique, environnementale, (thermique, éclairage, etc.), de sécurité et d'accessibilité. <p>CR6.2. Des propositions d'aménagement innovantes et créatives sont présentées. Elles incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des choix de matériaux et de mobilier adaptés aux spécificités du projet - La prise en compte de l'impact écologique des types de matériaux envisagés - Des choix technologiques (domotiques, etc.).

			<p>CR6.3. Les représentations visuelles permettent la compréhension du projet en vue de sa validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles s'appuient a minima sur les 4 modes de représentation suivants : dessin technique, dessin académique, représentations numériques, représentation en volume - Elles se conforment aux normes des représentations techniques - Elles valorisent le projet. <p>CR6.4. Une approche budgétaire est présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle chiffre globalement les principaux postes de dépense (matériaux, entreprises (gros œuvre, menuiserie, cloisons sèches, électricité, fluides, climatisation, etc.) - Elle est cohérente et en adéquation avec le budget initialement défini.
<p>A3. Conception de l'avant-projet définitif (APD, dossier technique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition technique des travaux • Choix d'aménagement définitifs 	<p>C7. Traduire le projet d'architecture d'intérieur en plans définitifs, en réalisant des plans de synthèse détaillés, en l'adaptant aux différentes contraintes du contexte, y compris celles relevant des situations de handicap et de l'environnement afin d'obtenir les autorisations et de préparer la phase d'exécution du projet.</p>	<p>M2. Mise en situation professionnelle Sur la base d'un avant-projet sommaire, le candidat développe et présente et développe à l'oral les éléments définitifs d'un projet d'architecture d'intérieur, préalables à son exécution (dossier d'avant-projet définitif, APD).</p> <p>La présentation s'appuie sur les livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans, coupes, élévations - Maquettes définitives du projet - Planches définitives (rendus 3D, perspectives) 	<p>CR7.1. Les plans de synthèse permettent de valider définitivement le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils permettent de visualiser l'organisation intérieure et son incidence sur l'aspect extérieur - Ils affinent et concrétisent les plans de l'APS - Ils respectent les normes techniques de représentation <p>CR7.2. Les plans d'implantation permettent de visualiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disposition des mobiliers et des équipements - La circulation et l'ergonomie sont :

		<ul style="list-style-type: none"> - Estimation prévisionnelle détaillée par lot - Documents administratifs et réglementaires <p>Le candidat présente également un retour réflexif sur le développement du projet (recul critique, pistes d'amélioration).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisés en termes d'expérience et usage • En conformité avec la réglementation (handicap, sécurité, environnement) et les normes (ERP). <p>CR7.3. Une estimation prévisionnelle est présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux postes de travaux sont listés par lot - Elle prend en compte les intervenants extérieurs à mobiliser - Elle affine l'approche budgétaire d'un APS, en cohérence avec les prix du marché et le budget prévu. <p>CR7.4. L'ensemble des contraintes sont prises en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans sont ajustés au regard des contraintes (bâti, budget, réglementation, matériaux etc.) - Des recommandations ou alternatives sont proposées - Les intervenants extérieurs à mobiliser sont identifiés le cas échéant (architecte HMONP, ingénieur structure, bureau d'études, bureau de contrôle, coordinateur Sécurité Protection de la santé).
	<p>C8. Préconiser les matériaux et mobiliers définitifs en adéquation avec le projet, en prenant en compte leur impact environnemental, et en conformité avec la réglementation, afin d'accompagner le client dans la finalisation de son projet.</p>		<p>CR8.1. Les matériaux et mobiliers envisagés font l'objet d'une étude comparée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport qualité prix - Informations techniques - Disponibilité et délais de livraison. <p>CR8.2. Les préconisations des matériaux et des mobiliers sont argumentées :</p>

	<p>C9. Réaliser les démarches administratives et réglementaires, en identifiant les services à solliciter et les formalités obligatoires, en produisant l'ensemble des documents correspondant au projet, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Elles sont conformes à la réglementation (thermique, énergétique, etc.) - Elles privilégient les offres respectant les normes environnementales et écologiques en vigueur, - Elles respectent le budget prévu - Elles privilégient l'offre proposant le meilleur qualité prix au regard du projet.
<p>A4. Présentation d'un projet d'architecture d'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix et réalisation des supports visuels • Présentation argumentée du projet aux différentes parties prenantes 	<p>C10. Valoriser un projet d'architecture d'intérieur, en privilégiant une approche sensible (vue, ouïe, toucher), en sélectionnant stratégiquement les matériaux, matières et formes de représentation, en mobilisant les outils et techniques de représentation adaptés afin de permettre aux interlocuteurs de se projeter, de comprendre le projet et d'y adhérer.</p>		<p>CR9. Les démarches administratives – a minima la déclaration préalable de travaux ou permis de construire sont fournies et conformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les services administratifs concernés sont correctement identifiés en fonction du projet - Les formulaires administratifs nécessaires à l'exécution sont fournis, a minima : <ul style="list-style-type: none"> • CERFA 13404-11 • Pièces annexes au CERFA 13404-11 - Le projet présenté est adapté aux contraintes réglementaires identifiées : réglementation thermique, réglementation environnementale). <p>CR10.1. Le choix des représentations visuelles (maquettes numériques ou manuelles, rendus 3D, plans, etc.) est pertinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il permet la compréhension des volumes et des choix techniques - Il couvre tous les aspects du projet (esthétique, technique). <p>CR10.2. Les représentations visuelles sont qualitatives et originales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles couvrent :

C11. Présenter et défendre un projet d'architecture intérieure, en expliquant et en argumentant ses choix esthétiques, éthiques et techniques, et en produisant un estimatif budgétaire **afin d'obtenir la validation du projet et de mobiliser les différents intervenants impliqués dans sa réalisation.**

- Les aspects esthétiques en volumes (rendus 3D, maquettes numériques ou manuelles)
 - Les aspects techniques (plans, coupes, élévations)
- Elles simulent de manière fidèle le projet tel qu'il sera exécuté (
- Elles sont soignées et abouties
- Une scénographie apporte une vraie valeur ajoutée au projet (effets visuels et de lumière, échantillons choix technologiques.

CR10.3.

Les documents et supports écrits sont organisés et valorisent le projet :

- La présentation est structurée (sommaire, d'annexes...)
- Les choix graphiques sont personnels, adaptés au projet et appuient le projet.

CR11.1. La cohérence du projet est démontrée :

- Le projet est contextualisé par un storytelling
- Les choix créatifs, esthétiques et techniques et budgétaires sont explicités et justifiés
- La dimension éthique du projet est valorisée : inclusion, environnement.

CR11.2. La présentation orale du projet aux parties prenantes est convaincante :

- Le discours est structuré, progressif et synthétique :
- La présentation s'appuie sur des éléments visuels adaptés au discours
- Les réponses apportées démontrent la maîtrise et l'appropriation du projet

			<ul style="list-style-type: none"> - Est adaptée aux différents interlocuteurs (artisans, pars, maître d'ouvrage) - Le vocabulaire est professionnel - La présentation est réalisée dans le temps imparti.
<p>A5. Constitution du Projet de conception générale (PCG) et du Dossier de consultation des entreprises (DCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un Projet de conception générale (PCG) • Constitution du Dossier de consultation des entreprises (DCE) • Consultation des entreprises • Sélection des offres 	<p>C12. Décrire précisément le projet d'architecture d'intérieur, en détaillant les ouvrages à réaliser, en élaborant les plans d'exécution, en arrêtant les choix de mise en œuvre afin de fixer l'image définitive du projet permettant la consultation des entreprises.</p>	<p>M3. Mise en situation professionnelle Sur la base d'un avant-projet détaillé réel ou fictif, le candidat conçoit les éléments nécessaires à la planification, à la sélection des entreprises et à l'exécution des travaux.</p> <p>M3.1 : Consultation des entreprises</p> <p><u>Partie 1</u> : Constitution d'un dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de Conception Générale (PCG) : Plans d'exécution, plans de synthèse, carnets de détail - Planning prévisionnel - Détail Quantitatif Estimatif (DQE) - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) - Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP) - Règlement de la Consultation <p><u>Partie 2</u> : Sélection des prestataires Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse comparative des offres de prestation. - Préconisations 	<p>CR12.1. Les plans d'exécution sont détaillés a minima pour 2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans de niveaux, coupes et élévations produits respectent - Les aménagements sont définis - Les plans sont cotés et les choix d'échelle adaptés au projet - Les plans de synthèse permettent l'exécution des travaux. <p>CR12.2. Des carnets de détail illustrent les principes de mise en œuvre des ouvrages ainsi que les matériaux (pour 2 lots a minima) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentations visuelles sont explicites et pertinentes - Les annotations viennent compléter à bon escient les informations, le cas échéant.
	<p>C13. Constituer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en établissant le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) en décrivant précisément les ouvrages à réaliser et leurs spécificités, en détaillant les différents postes de dépenses, en précisant les modalités et le cadre administratif d'intervention des entreprises, et en déterminant les règles de la consultation afin de lancer un appel d'offres auprès de prestataires adaptés.</p>	<p>CR13.1. Le CCTP précise les modalités et l'étendue des interventions pour a minima 2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'allotissement en corps de métiers est détaillé - La description des ouvrages à réaliser sont claires et précises (choix de matériaux, principe de mise en œuvre, dimensions précises, contraintes techniques) 	

			<p>- Il permet d'établir un DQE quantifiant tous les postes de dépense (matériaux, main d'œuvre, etc).</p> <p>CR13.2. Un planning prévisionnel sommaire présente une vue d'ensemble du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il tient compte de toutes les contraintes (techniques, délais de réalisation) - Il retrace l'enchaînement de l'ensemble des postes de travaux. <p>CR13.3. Le cahier des Clauses administratives particulières (CCAP) et le règlement de consultation sont complets et précis. Ils permettent de fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre de la consultation - Le cadre des interventions à venir.
	<p>C14. Analyser les offres des prestataires, en vérifiant leur adéquation avec le DCE, en évaluant les différentes propositions au regard du budget, des choix technologiques et environnementaux, en opérant une sélection conforme aux critères établis, afin de préconiser et d'argumenter auprès du maître d'ouvrage un choix de collaborations (artisans).</p>		<p>CR14.1. L'analyse permet d'apprécier et de comparer les offres sur un lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères retenus sont pertinents et cohérents avec le DCE - Ils intègrent l'accessibilité et l'écoconception. <p>CR14.2. Des préconisations sont formulées et argumentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles s'appuient sur une synthèse de l'analyse - Les ajustements sont proposés en fonction des contraintes connues - L'enveloppe budgétaire est respectée.

A6. Direction de l'exécution des travaux

- Organisation du suivi
- Coordination des entreprises
- Contrôle de conformité de la livraison

C15. Piloter une équipe pluridisciplinaire, en articulant les compétences et interventions des prestataires, en établissant un planning détaillé de l'exécution des travaux, en veillant au respect du cadre des interventions (directives, délais), en solutionnant les difficultés éventuelles **afin de garantir le bon déroulement des travaux, et de rendre compte de leur avancée au maître d'ouvrage.**

C16. Effectuer les Opérations de suivi de Réception de Travaux (AOR) du projet d'architecture d'intérieure assorties d'éventuelles réserves, en établissant le décompte définitif des travaux et la liste des réserves conformément à la réalité des travaux réalisés **afin de garantir le bon achèvement et la maintenance future du projet.**

M3.2. Suivi de chantier.

Partie 1 : Dossier de suivi de chantier

Eléments constitutifs :

- Outils de gestion et de pilotage d'un chantier (plannings et tableaux de suivi)
- Compte rendu de visite de chantier ou de réunion avec les différents corps de métier
- PV de réception de chantier
- Contrat de mission et ses annexes
- Documentation administrative et financière du projet : décompte définitif de travaux, liste des assurances et mesures de sécurité.

Partie 2 : Rapport réflexif

Analyse et résolution d'une situation problématique réelle ou fictive, liée à la gestion de projet et du suivi d'un chantier.

CR15.1.

La préparation de l'exécution s'appuie sur une méthodologie de gestion de projet :

- Liste détaillée des ouvrages à réaliser, les prestataires et budgets prévisionnels associés
- Planning détaillé de l'exécution des travaux
- Planification de réunions en lien avec le calendrier des travaux
- Tableaux de suivi des coûts.

CR15.2.

A minima un compte-rendu de réunion / visite est réalisé :

- Il est formalisé et complet
- Il retranscrit l'état des travaux en général et dans le détail
- Il préconise les actions à mener et programme la réunion suivante.

CR15.3.

La démarche de résolution de problème est efficace :

- Un diagnostic est posé
- Une proposition de résolution adaptée est présentée
- Des axes d'amélioration de gestion des aléas sont proposés.

CR16.1.

Un PV de réception conforme est produit :

- Les entreprises concernées sont identifiées le cas échéant
- Il permet d'établir les réserves éventuelles
- Un courrier de convocation programme l'intervention à mener pour les lever.

			<p>CR16.2. Une simulation de décompte définitif pour un lot est établie. Le décompte permet de proposer au MOA le règlement pour solde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille tous les postes de dépenses : matériel, pose (par lot, par pièces) - Il est conforme aux devis validés ou précise les ajustements le cas échéant - Il s'appuie sur des certificats de paiement conformes. <p>CR16.3. Les éléments nécessaires à l'élaboration d'un DOE sont fournis pour un lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La documentation attendue est listée : plans, équipements et notices, informations pour la maintenance - L'ensemble des prestataires sont identifiés.
<p>A7. Sécurisation administrative juridique & financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation de la mission • Mise en conformité administrative et financière • Prévention des risques sur le chantier 	<p>C17. Sécuriser ses projets d'architecture d'intérieur, en définissant les droits et obligations de chacune des parties, en se mettant en conformité avec la réglementation et en anticipant les risques liés à l'exécution du chantier afin de limiter les risques de contentieux et de protéger son activité.</p>		<p>CR17.1. Un contrat de mission est produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est conforme à la réglementation en vigueur - Le périmètre de la mission est défini - Il fixe le cadre de la propriété intellectuelle (le cas échéant) - Il définit l'étendue de la responsabilité du professionnel - Il détermine l'exécution des obligations des parties. <p>CR17.2 Les éléments de dévisage et de facturation sont conformes aux attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mentions légales obligatoires sont présentes - Les tarifs de prestation proposés sont cohérents avec les prix du marché.

			<p>CR17.3. La protection du chantier est anticipée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection juridique : les différents types d'assurance et organismes compétents sont recensés- Protection des personnes : les équipements de protection individuelle, les mesures de sécurité à respecter et les intervenants extérieurs à mobiliser (bureau de contrôle, Coordinateur Sécurité Protection de la Santé) sont identifiés en corrélation avec les ouvrages prévus.
--	--	--	---